



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 AOÛT 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente août, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Christopher JOSSE, excusé, qui a donné pouvoir à Michel BRAY ; de Mesdames CENSIER et FAILLE, et Monsieur GOMES, absents.

1. PLAN D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DES RUES DE LA LIBÉRATION ET WINSTON CHURCHILL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement de sécurité dans le cadre du projet de sécurisation des Rues de la Libération et Winston Churchill.

Les membres de l'Assemblée apportent des remarques, approuvent ce plan et chargent Monsieur le Maire de les représenter auprès du prestataire, et de signer tout document relatif à ces travaux.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des Collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les Collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la Collectivité de Le Ronsoy souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

Après discussion, les membres de l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Donnent leur accord pour que la Collectivité accède aux services proposés par la Société Somme numérique pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la Préfecture de la Somme, représentant l'État à cet effet ;
- Donnent leur accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre la Collectivité et Somme numérique pour la délivrance des certificats numériques.

3. PROJET MAISON

Monsieur le Maire donne les informations en sa possession pour déposer le Permis de Construire.

4. ÉPICERIE

Monsieur le Maire aborde la situation de l'épicerie, notamment l'état de sa dette transmis par le Service de Gestion Comptable d'Albert. Il rappelle les nombreux échanges et entrevues qu'il a eu avec ce locataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son aval pour l'engagement des poursuites.

Un commandement de payer sera fait par huissier, et un référé auprès du Tribunal sera demandé par un Avocat.

5. SONDAGE

Monsieur le Maire informe avoir envoyé un sondage aux habitants des rues proches de l'usine de stockage de pommes de terre, suite à un *mail* reçu en Mairie de la Communauté de Communes, qui s'est dite non concernée, s'agissant d'une personne extérieure dont les parents habitent le village de Le Ronssoy.

Il en est ressorti, des 18 foyers sur les 47 interrogés qui ont répondu, que : 5 trouvent qu'il n'y a rien à dire, que la situation est normale ou s'améliore ; 7 notent des infractions au Code la Route ; 2 ont vu des détériorations ; 3 ont constaté que les bâtiments et abords ne sont pas entretenus ; 3 se plaignent du bruit ; 7 sont gênés par les odeurs ; 3 déplorent la pollution ; 5 l'insalubrité ; 8 se plaignent des insectes et 1 des rats.

Monsieur le Maire va transmettre ces résultats à la Sous-Préfecture.

6. CÉRÉMONIE DU 16 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal avoir été convié il y a quelques temps à une réunion des ACPG-CATM (anciens combattants) à Lempire. On y a annoncé qu'une cérémonie en hommage à un soldat disparu en Indochine devait avoir lieu au Ronssoy, au Cimetière. Monsieur le Maire a donc été mis devant le fait accompli ; Danielle Cardon, également présente, en a été surprise. Il s'avère que Monsieur et Madame Guidé ont tout organisé, sans toutefois prendre la peine de présenter leur projet au représentant de la Commune, Monsieur le Maire, l'autorité par excellence. Un livret sur le soldat a été remis après coup à Monsieur le Maire. Le Souvenir français a même donné ses directives, mais là encore, sans passer par la voie hiérarchique.

Par ailleurs, Jean-François Ducatteau, 1^{er} Adjoint, a assisté à une réunion lors de laquelle a été évoquée la prise en charge par la Commune.

Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal pour savoir quelle décision ses membres vont prendre, quant à l'implication de la Mairie le 16 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, déclare que la Mairie ne peut participer à une initiative privée, la Mairie étant le symbole de la République, avec des valeurs à respecter, et en premier le Maire.

Jean-François Ducatteau, approuvant ce qui est dit, ajoute qu'il y participera, mais à titre privé, ayant reçu une invitation personnelle, n'ayant rien à voir avec sa fonction d'Adjoint au Maire.

7. JOURNÉE BOULANGERIE DU 23 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire fait savoir à ses co-élus que la Boulangerie organise une journée spéciale le 23 septembre 2023, pour fêter ses trois ans d'ouverture et les travaux réalisés.

Le Conseil Municipal propose de participer et laisse Monsieur le Maire voir avec les boulangers, ce commerce ayant été investi par la Commune et le Conseil Municipal.

Une tombola sera organisée et un pot de l'amitié servi.

La Municipalité y conviera Maryse Fagot, Conseillère Régionale, Emmanuelle Sénéchal, Chargée de mission du Conseil Régional pour la Boulangerie, Christophe Boulogne et Valérie Kumm, Conseillers Départementaux, Laurence Hochart, Chargée de développement économique à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, Antenne de Péronne, ainsi que les Maires d'Épehy, de Villers-Faucon et de Lempire.

8. RÉSULTATS FÊTE ET 14 JUILLET

Monsieur le Maire fait le bilan des festivités – fête de juin et 14 juillet. Il en ressort un bilan positif, tant des élus que de la population. Le résultat global est déficitaire d'environ 6 000 euros.

9. ÉCOLE ET ÉLÈVES DE TEMPLEUX-LE-GUÉRARD

Monsieur le Maire évoque la rentrée scolaire et dévoile du coup l'effectif de la rentrée, déplorant, tout comme ses co-élus, que seulement 4 élèves de Templeux-le-Guérard vont fréquenter l'école cette année. Il fait lecture du courrier qu'il a envoyé à Madame Carré, Maire de la Commune voisine. Il insiste sur le fait que la Commune a toujours agi de concert avec la Commune de Templeux-le-Guérard, notamment Jacques Boulogne pendant des années. Il semblerait que la nouvelle municipalité ne reprenne pas le flambeau, les parents choisissant de scolariser leurs enfants à Roisel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ont signé le registre tous les membres présents.